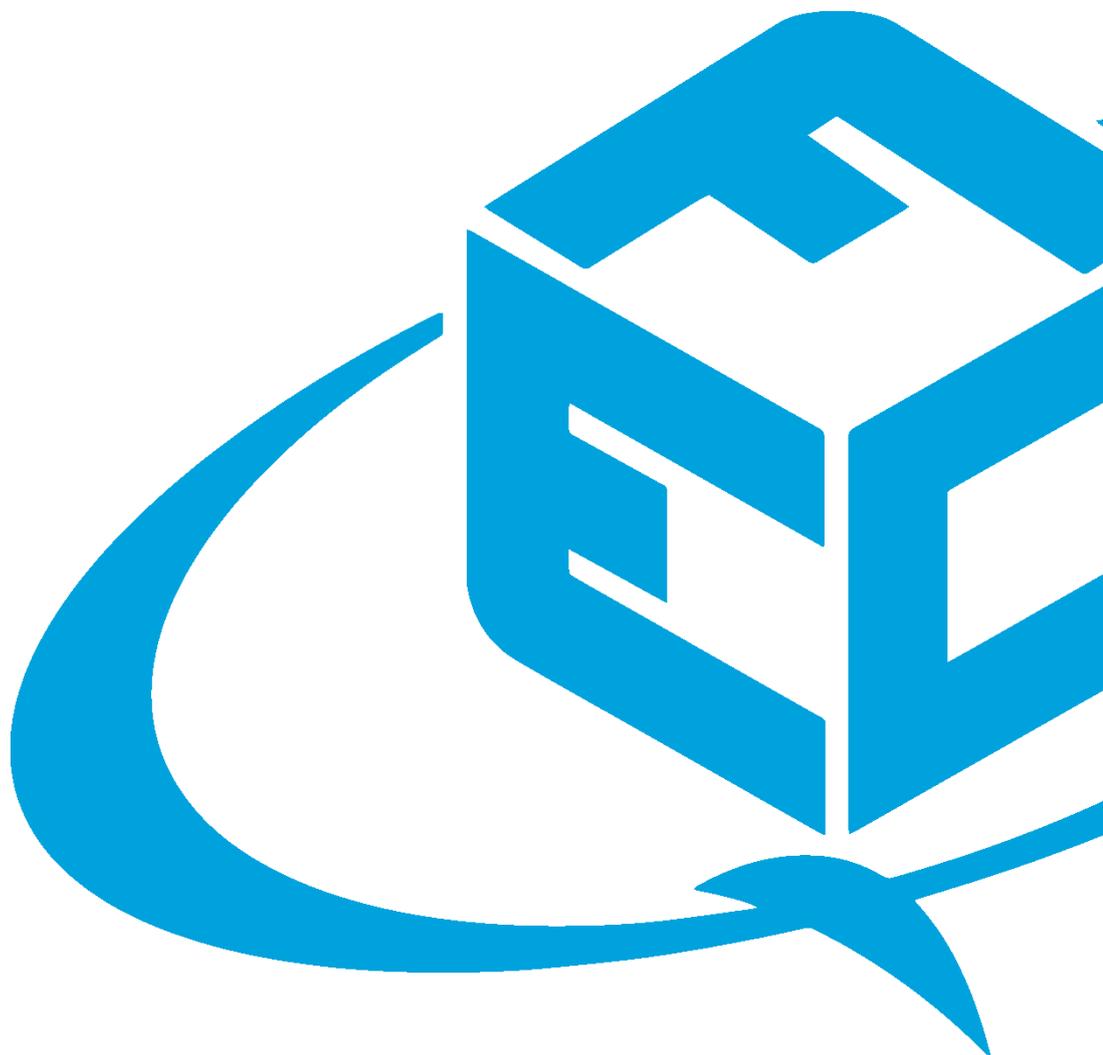


# MÉMOIRE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

*Commission des affaires sociopolitiques*

95<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
16, 17 et 18 mars 2017  
Cégep de Rivière-du-Loup



**Fédération étudiante collégiale du Québec**  
**Unis par la force d'une voix**

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

Recherche, analyse et rédaction :

**Mathieu Huot, Coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche**

Correction et révision :

**Jason St-Amour, Président**

---

**Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 70 000 étudiants, qui sont répartis dans 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

**La voix des étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

*L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE?</b>	<b>3</b>
<b>LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SERVICE DES ÉTUDIANTS</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC</b>	<b>6</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>6</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>7</b>
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>7</b>

## **INTRODUCTION**

---

Dans notre société générale, n'importe qui est à même de définir certaines problématiques. Que ce soit la pauvreté, la façon dont les aînés sont traités, nos écoles qui tombent en morceaux, nos infirmiers et nos enseignants qui sont surchargés, il y en a une pléthore. Et jusqu'à maintenant, l'économie ne semble aider nul autre que ceux qui peuvent se le permettre. Voilà une autre problématique identifiable. Mais y a-t-il une solution?

Beaucoup de thèses, politiques comme économiques, font état de ces nombreux problèmes sociaux et tentent d'en trouver la solution. Or, toutes ces solutions ne sont pas adaptées au contexte actuel. Cependant, l'une d'elles semble être particulièrement prometteuse, et gagne en popularité auprès des québécois, notamment les jeunes.

Il s'agit de la théorie de l'économie sociale. La solution reposerait-elle dans cette vieille tradition qui consiste à centrer l'économie autour des bienfaits qui peuvent être apportés à la collectivité, plutôt que sur la recherche du profit.

Beaucoup de théoriciens, de Kropotkine et Marx, en passant par des économistes français tels que Walras et Proudhon, en ont fait le sujet d'œuvres au fil des siècles. Plus récemment, en 2002, c'était l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui se prononçait en faveur de l'économie sociale pour une planification plus efficiente de la production. Bref, beaucoup de voix se lèvent et se sont levées en faveur de l'économie solidaire et sociale. Maintenant, c'est au tour de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) d'y ajouter la sienne et celle de ses membres.

## **QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE?**

---

L'économie sociale, c'est un concept qui remonte au Moyen-Âge, voir même bien avant cela. Son but est très simple. Contrairement à l'économie capitaliste, qui cherche l'accroissement du profit pour les patrons, son but est de combler les besoins de la société ou de la collectivité qui la pratique. C'est en quelque sorte la production de bien-être social plutôt que de capitaux.

Cette forme d'économie mise sur la collaboration entre les entreprises, les particuliers, et les gouvernements en place. C'est aussi une forme d'économie qui s'allie très bien avec les concepts du développement durable, la pérennité de la société étant au centre de cette doctrine.

Les entreprises d'économie sociale ont des buts qui leurs sont propres, et ce sont des réponses directes à des besoins émanant de la société. Par exemple, le but peut être au niveau environnemental, comme ce peut être pour venir en aide aux centres de la petite enfance (CPE), offrir des repas gratuits aux plus démunis, etc.

## LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

---

Au Québec, il existe une loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1). Cette loi définit le champ d'action des entreprises dans le domaine de l'économie sociale. Dans cette loi, le gouvernement attribue un statut particulier à l'économie sociale et en reconnaît les bienfaits. Le but de la loi sur l'économie sociale est de promouvoir cette forme d'économie et les entreprises qui œuvrent ainsi, de soutenir son développement, et de leurs favoriser l'accès aux programmes gouvernementaux.

Selon la loi, l'économie sociale doit remplir six (6) conditions pour qu'une activité économique soit reconnue comme telle. Les six (6) conditions sont les suivantes :

- l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- l'entreprise aspire à une viabilité économique;
- les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
- les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

La loi définit aussi les interlocuteurs privilégiés par le gouvernement, ainsi que les modalités qui entourent le fonctionnement de la Table des partenaires en économie sociale. C'est le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est responsable de l'application de la loi sur l'économie sociale. Un rapport doit être déposé tous les 10 ans par ce ministre afin de veiller à l'application de la loi, le premier rapport sera remis à l'Assemblée Nationale en octobre 2020, toujours selon les modalités actuelles de la loi.

Malheureusement, il n'y a aucune modalité prévue à cette loi afin d'offrir à la jeunesse une chance de se démarquer. Nous croyons que, dans le but de préparer les prochaines générations d'entrepreneurs sociaux, le gouvernement doit s'assurer d'allouer de l'argent spécifiquement pour les projets initiés par des jeunes de moins de 30 ans.

Dans le même ordre d'idée, nous croyons que cette même loi doit aussi comprendre des modalités qui favorisent les entreprises d'économie sociale qui œuvrent auprès de étudiants, notamment collégiaux.

### **Recommandation 1:**

*Que le gouvernement du Québec ajoute des modalités visant à promouvoir l'économie sociale chez les jeunes de moins de 30 ans à la loi sur l'économie sociale.*

### **Recommandation 2:**

*Que le gouvernement du Québec ajoute des modalités visant à favoriser les entreprises d'économie sociale œuvrant auprès des étudiants, notamment collégiaux.*

# L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

---

Pour les étudiants, l'économie collaborative peut s'avérer très utile. En effet, l'économie sociale est avantageuse pour les étudiants dans plusieurs domaines, comme le logement, les programmes de bourses, la réussite scolaire, les activités scolaires, l'aide psychosociale, et beaucoup d'autres encore.

L'économie sociale est aussi un facteur important d'émancipation, que ce soit des femmes, des Premières Nations, des nouveaux arrivants ou encore des jeunes en situations difficiles. En effet, comme il est mentionné plus tôt dans ce mémoire, le but de l'économie sociale est en quelque sorte de colmater les brèches de la société, dans le cas qui nous intéresse la société des étudiants collégiaux.

L'économie sociale est d'autant plus importante en ces périodes de coupures dans les services sociaux. Plusieurs problématiques émanent de ces coupures abusives, et l'économie sociale peut aider à prendre en charge les oubliés du système en attendant un réinvestissement plus que nécessaire.

Aussi, le Chantier d'économie sociale cherche constamment à s'impliquer dans la communauté collégiale. Vous pouvez en apprendre davantage et les contacter via leur site internet<sup>1</sup>. Le Chantier a son aile jeunesse bien à elle, qui est en mesure de venir en aide aux associations étudiantes et aux étudiants qui souhaitent s'impliquer dans l'univers de l'économie sociale. Sur leur site, vous pourrez retrouver les enjeux qu'ils touchent ainsi que plusieurs capsules informatives de diverses formes.

À cet effet, nous proposons que la Fédération étudiante collégiale du Québec tisse des liens plus serrés avec l'instance jeunesse du Chantier d'économie sociale.

Il est aussi important de faire la promotion du Chantier auprès des associations étudiantes collégiales. C'est pourquoi, pour les associations en faisant la requête, nous comptons faciliter le lien avec le Chantier et ses membres. Ainsi, nous espérons favoriser le développement de l'économie sociale dans le milieu collégiale.

## **Recommandation 3:**

*Que la FECQ tisse des liens avec l'instance jeunesse du Chantier d'économie sociale.*

## **Recommandation 4:**

*Que la FECQ et ses exécutants agissent pour faciliter les liens entre le Chantier d'économie social et les associations étudiantes membres de la Fédération.*

---

<sup>1</sup> <http://chantier.qc.ca/dossiers/jeunesse/>

## ÉTAT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

---

Au Québec, l'économie sociale représente une grande partie de notre paysage économique. En effet, cette économie offre aux Québécois 150 000 emplois, soit environ 4% des emplois sur notre territoire<sup>2</sup>.

C'est une forme d'économie qui, malgré son âge, est en plein essors. Depuis 2002, le chiffre d'affaire des entreprises d'économie sociale a doublé. Il est passé d'environ 17 milliards de dollars annuellement à près de 34 milliards de dollars seulement pour les coopératives et les mutuelles, selon un site du gouvernement québécois spécialisé en économie<sup>3</sup>.

## CONCLUSION

---

Pour boucler ce mémoire, il est important de réitérer l'importance de l'économie sociale au Québec, autant au niveau économique qu'au niveau de la société. Les entreprises d'économie sociales telles que les organismes à buts non lucratifs, les coopératives, les mutuelles, ou tout autre modèle d'entreprenariat social.

En s'y impliquant, les associations étudiantes y gagneront beaucoup. De beaux projets très avant-gardistes peuvent émaner de l'économie sociale, et les collégiens sont très créatifs. C'est pourquoi le mariage des deux semble aller de soi, il ne faut que les pousser à se rencontrer pour que la relation étudiant et économie sociale prenne forme. L'économie sociale, ça peut être un café étudiant qui emploie les élèves, comme ça peut être la mise en place de centre de tutorat par les paires. En étant partenaires du Chantier, l'économie sociale est à notre portée. Faisons-en bon usage!

---

<sup>2</sup> <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/bref/portrait-general-et-faits-saillants/>

<sup>3</sup> Ibid.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Éditeur officiel du Québec. (2017). Chapitre E-1.1.1: loi sur l'économie sociale. Repéré à [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/E-1.1.1?langCont=fr#ga:l\\_i-h1](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/E-1.1.1?langCont=fr#ga:l_i-h1)

Marceau, J. (2016). Les entreprises d'économie sociale : un modèle rentable. Radio-Canada. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/801768/entreprise-economie-sociale-insertion-rentable>

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

---

### Recommandation 1 :

*Que le gouvernement du Québec ajoute des modalités visant à promouvoir l'économie sociale chez les jeunes de moins de 30 ans à la loi sur l'économie sociale;*

### Recommandation 2 :

*Que le gouvernement du Québec ajoute des modalités visant à favoriser les entreprises d'économie sociale œuvrant auprès des étudiants, notamment collégiaux;*

### Recommandation 3 :

*Que la FECQ tisse des liens avec l'instance jeunesse du Chantier d'économie sociale;*

### Recommandation 4 :

*Que la FECQ et ses exécutants agissent pour faciliter les liens entre le Chantier d'économie social et les associations étudiantes membres de la Fédération.*